



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

41030 - Modes de garde petite enfance

Proposition d'attribution de subventions en faveur de la réalisation de diverses structures d'accueil de la petite enfance dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG

Rapport n° CP/2017/518

Service gestionnaire :

I31012 - Equipements et gestion des subventions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions départementales en faveur d'investissements réalisés par la Ville d'Illkirch-Graffenstaden et la Ville d'Oberhausbergen dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance.

Les dépenses d'investissements liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale lorsque ces projets sont inscrits dans les contrats de territoire.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer 3 subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous. Ces opérations sont inscrites dans le contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'exécution financière du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012, du 22 octobre 2012 et du 6 juillet 2015

Conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat, soit le 31 décembre 2016, pourront être effectivement financées. La nouvelle décote de 20 % est déjà intégrée au montant des subventions sur le contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Ces investissements sont tous réalisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

I - VILLE d'OBERHAUSBERGEN

Aménagement d'un bâtiment comprenant un accueil périscolaire. Ce projet est inscrit au contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2016 volet 2 n°11891.

La Ville d'Oberhausbergen sollicite le concours financier du Département pour le financement de travaux d'aménagement et d'extension d'un bâtiment d'environ 1 200 m² sis 112 route de Saverne afin de regrouper les accueils périscolaires dans un seul site.

Ce projet est subventionnable dans le cadre du dispositif d'aide à la réalisation de structures d'accueil de la petite enfance, et ce uniquement pour les enfants de moins de six ans accueillis.

Le coût global de l'opération s'élève à 2 600 000 € HT. Le coût éligible retenu dans le contrat de territoire est de 1 100 000 € au taux applicable de 14,55 % dont 20 % de décote soit une subvention prévisionnelle de 160 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Ville d'Oberhausbergen une subvention de 160 000 € dans le cadre du contrat de territoire pour l'aménagement et l'extension des nouveaux locaux périscolaires à Oberhausbergen.

II – VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Au regard du développement des besoins en matière d'accueil périscolaire et de restauration scolaire sur son territoire, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden sollicite le concours financier du Département pour les deux projets suivants :

1 - Création d'une salle d'activités périscolaires située rue Schwilgué à Illkirch-Graffenstaden. Ce projet est inscrit au contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2016 volet 2 n°11899.

Les locaux concernés par le projet permettent l'ajout de 56 places d'accueil périscolaire au sein de l'école Schwilgué à Illkirch-Graffenstaden. Ces nouveaux locaux sont utilisés pour la restauration scolaire des élèves de l'école maternelle et de l'école primaire. Le nouveau site de restauration scolaire a été inauguré en avril 2017.

Ce projet est subventionnable dans le cadre du dispositif d'aide à la réalisation de structures d'accueil de la petite enfance, et ce uniquement pour les enfants de moins de six ans accueillis.

Le coût global de l'opération s'élève à 766 000 € HT. Le coût éligible retenu dans le contrat de territoire est de 617 634 € au taux applicable de 20,85 % dont 20 % de décote soit une subvention prévisionnelle de 128 800 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Ville d'Illkirch-Graffenstaden une subvention de 128 800 € dans le cadre du contrat de territoire pour les travaux d'extension et de restructuration des nouveaux locaux périscolaires au sein de l'école maternelle Schwilgué à Illkirch-Graffenstaden.

2 - Création d'un accueil périscolaire au sein d'un projet d'extension et de restructuration de l'école maternelle Lixenbuhl à Illkirch-Graffenstaden. Ce projet est inscrit au contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2016 volet 2 n°11898.

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden sollicite le concours financier du Département pour des travaux d'adaptation des locaux et d'extension d'un bâtiment d'environ 1 498 m² comportant un accueil périscolaire à l'école maternelle Lixenbuhl, située 1, rue de Provence à Illkirch-Graffenstaden.

L'école Lixenbuhl accueille en maternelle 133 enfants de moins de six ans.

Ce projet est subventionnable dans le cadre du dispositif d'aide à la réalisation de structures d'accueil de la petite enfance, et ce uniquement pour les enfants de moins de six ans accueillis.

Le coût global de l'opération s'élève à 2 254 251,69 € HT. Le coût éligible retenu dans le contrat de territoire est de 796 240 € au taux applicable de 25,12 % dont 20 % de décote soit une subvention prévisionnelle de 200 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Ville d'Illkirch-Graffenstaden une subvention de 200 000 € dans le cadre du contrat de territoire pour les travaux d'extension et de restructuration concernant les nouveaux locaux périscolaires au sein de l'école maternelle Lixenbuhl à Illkirch-Graffenstaden.

Les subventions proposées relèvent de l'autorisation de programme MODGARDE 2016/2.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
MODGARDE 2016/2	R 2016 Modes de garde CTAS	650 000 €	602 400 €	488 800 €

La commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable à ces propositions le 20 octobre 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 488 800 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, au titre des dispositifs d'intervention du Département en matière de modes de garde pour la petite enfance, dans le cadre du contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;

- approuve les termes des projets de conventions de financement joints à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ces conventions financières.

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY